|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 3.23.2TEMPS CLIMAT EAU | A picture containing text, clipart, ceramic ware, porcelain  Description automatically generated**Organisation météorologique mondiale**  **CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL**  **Dix-neuvième session** 22 mai–2 juin 2023, Genève | **Cg-19/Doc. 3.2(3)** |
| Présenté par: Coprésidentes de l’EC‑PHORS via le Conseil exécutif  13.IV.2023  **VERSION 1** |

**POINT 3 DE L’ORDRE DU JOUR: PLAN STRATÉGIQUE ET BUDGET POUR LA PÉRIODE 2024–2027**

**POINT 3.2 DE L’ORDRE DU JOUR: Initiatives stratégiques**

***POINT 3.2.3 DE L’ORDRE DU JOUR: Priorités à suivre pour faire face aux incidences mondiales et régionales des modifications de la cryosphère***

# Priorités à suivre pour faire face aux incidences mondiales et régionales des modifications de la cryosphère

|  |
| --- |
| **rÉsumÉ** |
| **Document présenté par:** Coprésidentes du Groupe d’experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne (EC-PHORS)  **Objectifs stratégiques 2020-2023:** Buts à long terme1, 2, 3, 4 et 5  **Incidences financières et administratives:** Seront prises en compte dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2024-2027  **Principaux responsables de la mise en œuvre:** INFCOM, SERCOM, Conseil de la recherche, conseils régionaux et EC-PHORS  **Calendrier:** 2023-2027, avec une perspective à long terme  **Mesure attendue:** Approbation des mesures prioritaires à inclure dans le Plan opérationnel 2024-2027 |

**CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

**Priorités à suivre pour faire face aux incidences mondiales et régionales des modifications de la cryosphère**

1. Le projet de résolution 3.2(3)/1 (Cg-19) décrit les cinq principales mesures qu’il est proposé de prendre en priorité par les structures de l’OMM, en collaboration avec les partenaires de l’Organisation, pour la période 2024–2027. Ces priorités intègrent les éléments essentiels del’objectif stratégique 1.5et tiennent compte du cycle de valeur dans son ensemble,l’objectif étant de répondre aux besoins d’information des régions affectées par les changements dans la cryosphère, les régions polaires et de haute montagne, ainsi que des régions en aval, des plaines et des océans. L’application de ces mesures permettra d’améliorer la capacité des Membres à faire face aux risques et aux incidences découlant de l’accélération des modifications de la cryosphère, lesquelles sont en grande partie irréversibles.

2. Ces mesures ont une portée mondiale. Par exemple, les petits États insulaires en développement (PEID) sont touchés par la fonte des glaciers et des inlandsis avec l’élévation du niveau de la mer, les pays dont la couverture neigeuse est saisonnière peuvent connaître une variabilité accrue des ressources en eau et une augmentation des risques d’inondations, de crues soudaines, de vidanges brutales de lac glaciaire, d’inondations côtières, de sécheresse, etc. À l’échelle mondiale, un nombre croissant de pays est exposé au risque accru de dangers liés à la cryosphère (glissements de terrain, augmentation du dégagement de carbone par le pergélisol, etc.).

L’[annexe](#_Annex_to_draft_3) du projet de résolution 3.2(3)/1 (Cg-19) présente les cinq priorités de haut niveau et leurs mesures clés respectivesvisant à renforcer la capacité des Membres à se préparer à faire face aux incidences découlant des modifications de la cryosphère. Ces mesures tiennent compte des priorités de travail des structures de l’OMM pour la période 2024–2027 et comportent une intégration croissante de la cryosphère en tant que composante du système Terre.

**Mesure attendue**

3. Compte tenu de ce qui précède, il est suggéré au Congrès d’adopter le projet de résolution qui suit:

1. Décide d’approuver les cinq priorités de haut niveau décrites dans l’[annexe](#_Annexe_du_projet) de la présente résolution;
2. Demande au Conseil exécutif et à toutes les structures de l’OMM de veiller à ce que les cinq priorités définies dans l’annexe de la présente résolution soient prises en compte dans le Plan opérationnel 2024–2027 de l’OMM;
3. Demande au Conseil exécutif de mettre à jour les attributions de l’EC-PHORS;
4. Invite instamment les Membres à mener les activités figurant dans l’annexe de la présente résolution.

# PROJET DE RÉSOLUTION

## Projet de résolution 3.2(3)/1 (Cg-19)

## Priorités à suivre pour faire face aux incidences mondiales et régionales des modifications de la cryosphère

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Rappelant**

1) La [résolution 1 (Cg-Ext(2021))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112#page=10) – Politique unifiée de l’Organisation météorologique mondiale pour l’échange international de données sur le système Terre,

2) La [résolution 48 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828#page=176) – Grands axes du Programme relatif aux régions polaires et de haute montagne pour la prochaine période financière de l’OMM (2020–2023),

3) La [résolution 3.1(1)/1 (Cg-19)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/French/Forms/AllItems.aspx?RootFolder=%2FCg%2D19%2FFrench%2F1%2E%20Versions%20%C3%A0%20discuter&FolderCTID=0x01200011928340F4FCFC47A90D273220B74FDB&View=%7B6CAE4C10%2D2635%2D4F27%2D8247%2D178DC742D00E%7D) – Plan stratégique 2024–2027,

4) La [résolution 3.2(1)/1 (Cg-19)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/French/Forms/AllItems.aspx?RootFolder=%2FCg%2D19%2FFrench%2F1%2E%20Versions%20%C3%A0%20discuter&FolderCTID=0x01200011928340F4FCFC47A90D273220B74FDB&View=%7B6CAE4C10%2D2635%2D4F27%2D8247%2D178DC742D00E%7D) – Initiative des Nations Unies en faveur d’alertes précoces pour tous (EW4ALL),

5) La [résolution 4 (INFCOM-2)](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b8395F548-96D9-41CB-AAEA-E742E1C473AD%7d&file=INFCOM-2-d06-6-RECOMMENDATION-SG-CRYO-INTEGRATION-CRYOSPHERE-EARTH-SYSTEM-approved_fr.docx&action=default) – Combler les lacunes en matière d’intégration de la cryosphère dans l’approche du système terrestre de l’OMM,

6) La [recommandation 3.1(18)/1 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-76/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/EC-76-d03-1(18)-EC-PHORS-RECOMMENDATIONS-approved_fr.docx&action=default) – Priorités à suivre pour faire face aux incidences mondiales et régionales des modifications de la cryosphère,

7) La [résolution 3.2(2)/1 (Cg-19)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b67ADDAC7-4B88-47E9-92C0-598EE4F361B5%7d&file=Cg-19-d03-2(2)-GHG-MONITORING-INFRASTRUCTURE-draft1_fr.docx&action=default) – Infrastructure mondiale de surveillance des gaz à effet de serre coordonnée par l’OMM,

**Ayant pris en compte:**

1) Les éléments de preuve présentés dans le [sixième Rapport d’évaluation](https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/) du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) portant sur l’accélération, aux niveaux mondial et régional, des effets attribués aux changements irréversibles dans la cryosphère,

2) L’importance d’améliorer la coordination et la planification des engagements que prennent l’OMM et ses Membres en Antarctique (au sud de 60° S), notamment aux fins de la communication d’observations et de résultats de recherche et de la fourniture de services, dans l’objectif de mieux appréhender l’environnement de l’Antarctique et de l’océan Austral, s’agissant en particulier des changements futurs des calottes glaciaires de l’Antarctique,

**Prend note** quel’Assemblée générale des Nations Unies a proclamé les années 2023-2027 «Cinq années d’action pour le développement dans les régions montagneuses» par sa [résolution 77/172](https://www.undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F77%2F172&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False) et que, par sa [résolution 77/443](https://www.undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2F77%2F443&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False), elle a proclamé 2025 «Année internationale de la préservation des glaciers»;

**Notant:**

1) Les lacunes significatives en matière de surveillance de l’état du pergélisol, un écosystème riche en carbone, et notre compréhension limitée de l’émission de gaz à effet de serre provoquée par le dégel du pergélisol sous l’effet du changement climatique, comme cela est indiqué dans le [sixième Rapport d’évaluation](https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/) du GIEC,

2) Les éléments de preuve présentés dans le [Rapport spécial du GIEC sur l’océan et la cryosphère](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2020/07/SROCC_SPM_fr.pdf) concernant le recul accéléré des inlandsis du Groenland et de l’Antarctique (contribuant à la fois à l’élévation du niveau de la mer et à l’instabilité irréversible des inlandsis), l’incertitude découlant des lacunes existant tant dans les observations que dans la compréhension des processus des inlandsis, et la modélisation inadéquate des processus dynamiques des inlandsis dans les interactions complexes entre l’atmosphère, l’océan et les inlandsis,

**Notant en outre** le lancement des préparatifs d’une cinquième Année polaire internationale en 2032-2033, sous la houlette du Comité scientifique international de l’Arctique et du Comité scientifique pour les recherches antarctiques, et les possibilités de participation active que cette occasion offre à l’OMM,

**Note avec satisfaction:**

1) L’intégration réussie, à la suite de la réforme, des nombreuses activités techniques relatives à la cryosphère dans les programmes de travail des organes constituants de l’OMM, à savoir l’INFCOM, la SERCOM et le Conseil de la recherche, notamment grâce à l’intégration de la Veille mondiale de la cryosphère dans l’INFCOM;

2) Le plan d’action établi dans le contexte de l’[Appel à agir](https://highmountainsummit.wmo.int/en/call-action) résultant du Sommet sur les zones de haute montagne de 2019, piloté par l’OMM avec la participation de nombreux partenaires de l’Organisation;

**Décide d’approuver** les cinq priorités de haut niveau décrites dans l’[annexe](#_Annex_to_draft_3) de la présente résolution, correspondant aux cinq buts à long terme énoncés dans le Plan stratégique, pour guider les travaux des organes de l’OMM, dans l’optique d’aider les Membres de façon durable et équitable à comprendre les incidences mondiales et régionales des modifications irréversibles de la cryosphère et leurs répercussions en aval sur les ressources en eau douce, l’élévation du niveau de la mer et l’augmentation des risques de catastrophe, à répondre à ces incidences, à les atténuer et à s’y adapter;

**Prie** le Conseil exécutif:

1) De veiller à ce que les cinq priorités définies dans l’[annexe](#_Annex_to_draft_3) de la présente résolution soient prises en compte et répercutées en conséquence dans le Plan opérationnel 2024–2027 de l’OMM, dans la mesure où elles concordent avec les buts à long terme énoncés dans le Plan stratégique;

2) De mettre à jour les attributions du Groupe d’experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne (EC-PHORS), qui servira, d’une part, de mécanisme de mobilisation et de sensibilisation dans le contexte de l’application de cette résolution, et, d’autre part, d’intermédiaire avec les principaux partenaires et parties prenantes;

**Prie** l’INFCOM, la SERCOM, le Conseil de la recherche et les conseils régionaux, en collaboration avec l’EC-PHORS et d’autres organes compétents de l’OMM, d’intégrer dans leurs programmes de travail les mesures décrites dans l’[annexe](#_Annex_to_draft_3) de la présente résolution;

**Prie instamment** les Membres, en particulier ceux dont les activités opérationnelles portent sur la cryosphère et les régions polaires et de haute montagne:

1) De réunir les organismes nationaux disposant de programmes adaptés, afin qu’ils mettent à la disposition des spécialistes de l’exploitation, en temps quasi réel et en accès libre et gratuit, les données qui contribuent à la réalisation des priorités énoncées dans l’[annexe](#_Annex_to_draft_3) de la présente résolution, et qu’ils soutiennent la recherche financée par des fonds publics;

2) De renforcer leurs programmes et services d’observation et de surveillance de façon à permettre la réalisation des mesures prioritaires définies dans l’[annexe](#_Annex_to_draft_3) de la présente résolution;

3) De maintenir les efforts déployés pour assurer une coordination nationale des institutions et autorités investies de responsabilités dans les régions polaires et de haute montagne;

4) De soutenir la mise en œuvre de la présente résolution par des contributions financières et en nature;

**Reconnaissant** que la mise en place d’activités en lien avec les changements de la cryosphère et les répercussions en aval sur les ressources en eau et l’élévation du niveau de la mer dépend des décisions budgétaires ou des économies que le Secrétaire général aura pu réaliser,

**Prie** le Secrétaire général:

1) De mettre à disposition, dans la mesure du possible, les ressources nécessaires pour soutenir la coordination, la planification et la mise en œuvre par l’OMM des activités en lien avec les régions polaires et de haute montagne;

2) De porter la présente résolution à l’attention de tous les intéressés.

[Annexe: 1](#_Annex_to_draft_3)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Annexe du projet de résolution 3.2(3)/1 (Cg-19)

### Priorités à suivre pour faire face aux incidences mondiales et régionales des modifications de la cryosphère

Les objectifs de l’OMM qui concernent une approche du système Terre nécessitent des actions supplémentaires s’agissant de l’intégration et de l’utilisation des observations de la cryosphère et des informations y relatives afin de combler les lacunes et de parvenir à une cryosphère entièrement couplée au système Terre, et de permettre la prestation de services efficaces répondant aux nouveaux besoins, par exemple avec la mise au point de systèmes d’alerte précoce.

Les effets des modifications de la cryosphère, dont la portée s’étend bien au-delà des pays où ils se produisent, touchent aussi bien de vastes populations humaines que les océans via la circulation atmosphérique et les systèmes hydrologiques, et ont également des répercussions en cascade sur le temps et le climat,

Les cinq priorités de haut niveau retenues tiennent compte del’ensemble du cycle de valeur (c’est-à-dire tous les buts à long terme de l’OMM) et ont une portée mondiale. Elles fournissent un cadre clair pour renforcer la capacité des Membres à comprendre ces effets, à y répondre, à les atténuer et à s’y adapter. Par exemple, les petits États insulaires en développement (PEID) sont touchés par la fonte des glaciers et des inlandsis avec l’élévation du niveau de la mer; les pays dont la couverture neigeuse est saisonnière peuvent connaître une variabilité accrue des ressources en eau et une augmentation des risques d’inondations, de crues soudaines, de vidanges brutales de lac glaciaire, d’inondations côtières, de sécheresse, etc. À l’échelle mondiale, un nombre croissant de pays est exposé au risque accru de dangers liés à la cryosphère (glissements de terrain, augmentation du dégagement de carbone par le pergélisol, etc.).

La coordination des efforts pour combler l’écart de capacité, assurée par l’OMM en tant qu’organisation intergouvernementale, est essentielle et très bénéfique pour les Membres, car elle permet d’étendre les pratiques bien établies relatives au temps et au climat à l’intégration de la cryosphère.

Pour chaque priorité, des mesures clés en accord avec lesplans de travail existants de tous les organes de l’OMM sont définies.

Ces priorités, et les liens qu’elles partagent avec les buts à long terme de l’OMM, sont les suivantes:

1) Les plans de travail des organes de l’OMM et les cadres mondiaux reconnaissent et prennent en compte le caractère imminent des nouveaux risques mondiaux et régionaux découlant de l’évolution de la cryosphère dans un contexte de changement climatique (buts à long terme 1, 2, 3 et 4);

2) L’optimisation des mécanismes techniques de collaboration et de coordination permet de soutenir les avancées en matière de prestation de services assurés par les Membres, de façon à combler les lacunes présentes dans les régions polaires et de haute montagne, et ce, à toutes les échelles (buts à long terme 1, 2, 3 et 4);

3) Les prévisions du système Terre sont améliorées en comblant les lacunes dans les observations polaires et de haute montagne, en renforçant l’échange de données et en perfectionnant les modèles numériques par l’intégration des recherches ayant fait leurs preuves dans le domaine des processus cryosphériques (buts à long terme 1, 2, 3 et 4);

4) Les partenariats et collaborations avec le secteur de la recherche et les parties prenantes extérieures favorisent le partage de connaissances et améliorent les capacités de prestation de services au niveau régional (buts à long terme 1, 2, 3, 4 et 5);

5) En Antarctique, la collaboration entre les Membres en matière de recueil et de partage d’observations, de recherche, ainsi que de conception et de prestation de services est renforcée (buts à long terme 1, 2, 3 et 5).

Plusieurs mesures clés indiquées ci-après appuieront la réalisation de ces priorités.

**1) Les plans de travail des organes de l’OMM et les cadres mondiaux reconnaissent et prennent en compte le caractère imminent des nouveaux risques mondiaux et régionaux découlant de l’évolution de la cryosphère dans un contexte de changement climatique** (en accord avec les buts à long terme 1, 2, 3 et 4)

Les principales activités décrites ci-dessous contribueront à respecter cette priorité:

a) Élaborer et promouvoir des ambitions de haut niveau et à long terme soulignant l’urgence d’une mise en œuvre d’actions à l’échelle mondiale en vue de faire face aux changements dans les régions polaires et de haute montagne et à leurs incidences en aval, y compris dans les zones côtières et les PEID;

b) Améliorer la compréhension des possibilités et risques sociétaux existants dans les régions polaires, de haute montagne et de plaines affectées par les modifications de la cryosphère, et plaider pour leur représentation dans les stratégies de l’OMM;

c) Prendre en compte les besoins relatifs aux services cryosphériques dans la Stratégie de l’OMM en matière de prestation de services, à toutes les échelles spatio-temporelles applicables aux régions polaires et de haute montagne et dans l’ensemble des services axés sur les impacts;

d) Préconiser une approche ciblée dans les plans de travail des organes de l’OMM, afin de renforcer la résilience des communautés et des régions vulnérables aux effets des changements irréversibles de la cryosphère mondiale. Cela passera par la coordination, le partage des connaissances et des capacités, l’adoption rapide de nouvelles technologies et l’amélioration des services;

e) Coordonner les besoins en matière de services et les harmoniser avec les initiatives de sensibilisation en faveur d’actions via des campagnes mondiales, de façon à donner un nouvel élan aux efforts de la communauté internationale pour répondre aux besoins d’information, tout en conciliant les aspects techniques, scientifiques et opérationnels, les mécanismes de financement et les politiques. Ces campagnes comprennent notamment l’Année internationale de la préservation des glaciers et les «Cinq années d’action pour le développement dans les régions montagneuses» (2023–2027) proclamées par l’Assemblée générale des Nations Unies.

**2) L’optimisation des mécanismes techniques de collaboration et de coordination permet de promouvoir et de soutenir les avancées en matière de prestation de services assurés par les Membres, de façon à combler les lacunes présentes dans les régions polaires et de haute montagne, et ce à toutes les échelles** (buts à long terme 1, 2, 3 et 4)

Les mesures clés décrites ci-dessous contribueront à respecter cette priorité:

a) Définir les besoins et planifier des projets pilotes pour les centres régionaux de surveillance et d’alerte dans les zones de montagne, en vue de traiter les questions interconnectées relatives à l’hydrologie, au climat, aux écosystèmes et aux questions d’ordre social, ainsi que les politiques qui favoriseraient les économies des régions entourant les hautes montagnes et leurs communautés (par exemple, l’Appel à agir du Sommet de l’OMM sur les zones de haute montagne);

b) Dans le cadre du Système intégré de traitement et de prévision de l’OMM, étudier la possibilité d’inclure de nouveaux types de centres météorologiques régionaux spécialisés, dans le but de fournir des produits spécifiques à une région ou à un domaine à toutes les échelles de temps, par exemple des centres de surveillance et d’alerte en montagne;

c) Poursuivre la mise en œuvre des réseaux de centres climatologiques régionaux polaires et des forums sur l’évolution probable du climat dans les régions polaires (en Arctique, en Antarctique et au troisième pôle) [(décision 47 (EC-70))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5176#page=241), avec les partenaires concernés, en s’attachant à répondre à des exigences nouvelles relatives aux produits cryosphériques et aux besoins en matière de développement des capacités;

d) Intégrer les risques relatifs à la cryosphère et les risques environnementaux connexes dans les systèmes d’alerte précoce multidangers, ainsi que dans le catalogue des phénomènes dangereux, dans l’optique de permettre l’élaboration des systèmes de surveillance et d’alerte précoce nécessaires, avec la participation des partenaires concernés;

e) Concevoir des indicateurs cohérents destinés à la surveillance et au compte-rendu des modifications de la cryosphère et des conséquences qui en découlent, de façon à permettre la fourniture de services d’information météorologique et hydroclimatologique, par exemple avec la mise en œuvre de systèmes d’alerte précoce applicables aux zones polaires, de haute montagne et côtières, ainsi que la surveillance des émissions de gaz à effet de serre provoquées par le dégel du pergélisol et la fonte des glaciers, etc.;

f) Tirer parti des conclusions de projets de recherche coordonnés au niveau international, par exemple l’Année de la prévision polaire, pour élaborer des approches et des projets pilotes visant à concrétiser les résultats de recherche ayant fait leurs preuves en services durables, au moyen de mécanismes adaptés.

3) **Combler les lacunes dans les observations polaires et de haute montagne et améliorer l’échange de données ainsi que les modèles numériques en intégrant des recherches ayant fait leurs preuves dans le domaine des processus cryosphériques conduit à une amélioration des prévisions du système Terre** (en accord avec les buts à long terme 1, 2, 3 et 4)

Les mesures clés décrites ci-dessous contribueront à respecter cette priorité:

a) Lancer le développement à l’échelle mondiale de capacités de prévision du système Terre en haute montagne, y compris la vérification et la validation des prévisions numériques du temps dans les zones de haute montagne, de façon à faire connaître les risques liés au changement climatique et aux phénomènes extrêmes en montagne et à y faire face, tant dans le cours supérieur que dans le cours inférieur des rivières de montagne;

b) Promouvoir l’organisation de projets de démonstration visant à améliorer l’efficacité des services de prévision et d’alerte, et à renforcer le développement et la durabilité des capacités nécessaires à la protection des régions vulnérables touchées par les modifications rapides de la cryosphère;

c) Établir un cadre pour des observatoires multinationaux entièrement intégrés (supersites) accueillant des projets visant à combler les lacunes critiques en matière de connaissances sur les interactions entre l’atmosphère, les océans, la cryosphère et les terres émergées, notamment via des essais de nouvelles technologies et méthodes, l’assimilation des données, les vérifications au sol et la validation des modèles, et des projets pilotes pour évaluer les systèmes d’alerte précoce;

d) Améliorer l’échange libre et gratuit des données relatives à la cryosphère (telles que définies dans la politique unifiée de l’OMM en matière de données), entre toutes les parties prenantes concernées, et veiller à leur intégration efficace via le Système mondial intégré des systèmes d’observation de l’OMM (WIGOS), le Système d’information et le Système intégré de traitement et de prévision de l’OMM;

e) Faciliter l’intégration des données relatives à la cryosphère dans les modèles du système Terre afin d’améliorer les prévisions et de mieux comprendre les incidences climatiques des modifications rapides de la cryosphère;

f) Continuer à plaider en faveur des observations et données satellitaires fondamentales sur les régions polaires et de haute montagne, à l’appui de la surveillance et de l’évaluation des risques, ainsi que de la conception des services nécessaires.

**4) Les partenariats et collaborations avec le secteur de la recherche et les parties prenantes extérieures favorisent le partage de connaissances et améliorent les capacités de prestation de services au niveau régional** (en accord avec les buts à long terme 1, 2, 3, 4 et 5)

Les mesures clés décrites ci-dessous contribueront à respecter cette priorité:

a) Dresser le bilan des activités de recherche passées et présentes, ainsi que des résultats obtenus relatifs aux changements dans la cryosphère et à leurs incidences sur la société, et en rendre compte, afin de déterminer les possibilités de concrétiser les résultats de recherche au plan opérationnel et de recenser les lacunes à combler pour répondre aux nouveaux besoins en matière de services d’information, s’agissant par exemple des prévisions, des avis, de l’hydrologie, des ressources en eau, du lien entre la fonte de la cryosphère et le dégagement de carbone dans l’atmosphère [D. Campbell] etc.;

b) Préconiser la représentation des priorités politiques des régions vulnérables aux modifications de la cryosphère dans les plans de travail des organes de l’OMM;

c) Préconiser une production conjointe de connaissances par le biais de l’intégration et de la coordination de projets de recherche dans les régions de haute montagne et en Antarctique, en s’inspirant du Projet de prévision polaire et de la campagne sur l’Année de la prévision polaire, de façon à améliorer l’accès aux données et aux connaissances essentielles sur la représentation des changements rapides intervenant dans les régions polaires et de haute montagne, à l’appui des futurs services d’exploitation;

d) Explorer des engagements et des partenariats d’intérêt commun avec des partenaires clés, le secteur de la recherche internationale au sens large et le monde universitaire sur l’ensemble du cycle de valeur, afin de répondre aux préoccupations et aux besoins majeurs relatifs aux changements cryosphériques d’une manière qui soit pertinente sur le plan régional;

e) Faire participer activement des scientifiques en début de carrière et encourager les activités de développement des capacités à destination des experts et des communautés locales, pour appuyer [A. Johnson] la conception et la fourniture de services répondant aux défis urgents résultant des modifications drastiques de la cryosphère à l’échelle mondiale.

**5) En Antarctique, la collaboration entre les Membres en matière de recueil et de partage d’observations, de recherche, ainsi que de conception et de prestation de services est renforcée** (en accord avec les buts à long terme 1, 2, 3 et 5)

Les mesures clés décrites ci-dessous contribueront à respecter cette priorité:

a) Organiser et mener des consultations de haut niveau et formuler des recommandations sur le rôle de l’OMM en ce qui concerne la coordination des activités des Membres qui s’intéressent à l’Antarctique et à son environnement dans l’océan Austral (au sud de 60° S), d’une manière qui soit compatible avec l’approche axée sur le système Terre et le Plan stratégique de l’OMM, et en tenant compte des particularités des programmes concernant l’Antarctique;

b) Inciter les Membres intéressés par l’Antarctique à faire évoluer la structure nécessaire présente au sein du Système intégré de traitement et de prévision de l’OMM et du WIGOS pour répondre efficacement aux besoins d’information à l’appui des activités des Membres dans l’Antarctique (au sud de 60° S), en intégrant les résultats de recherche ayant fait leurs preuves et en tenant compte des concepts de centres régionaux du WIGOS, de centres météorologiques régionaux spécialisés et de réseau de centres climatologiques régionaux pour l’Antarctique;

c) Recommander à l’OMM de jouer un rôle fédérateur en ce qui concerne la compréhension de la fonte de l’inlandsis de l’Antarctique et de ses incidences sur l’élévation du niveau de la mer, à l’échelle mondiale, en mettant l’accent sur le suivi et l’amélioration de la normalisation et de la distribution des données in situ et satellitaires au-dessus de l’Antarctique, l’assimilation des données et la communication des incertitudes liées aux incidences;

d) Élaborer un modèle de prestation de services intégrés à destination des services météorologiques et maritimes de l’Antarctique, dans lequel l’OMM agirait en tant que coordonnatrice, en consultation avec les exploitants des Membres en Antarctique et les parties à la Réunion consultative du Traité sur l’Antarctique;

e) Maintenir les échanges réguliers entre les structures de l’OMM et d’autres groupes ou organes, tels que le SCAR et le Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l’Antarctique, et en ce qui concerne les aspects de la météorologie antarctique qui sont de leur ressort.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_